

*L'économie canadienne*

obtenu un baccalauréat ou une maîtrise, c'est difficilement acceptable pour la simple raison que plusieurs d'entre eux ont poursuivi des études qui ont été financées par leurs parents ou même par l'État et se retrouvent, après une quinzaine ou une vingtaine d'années, sans travail.

● (2112)

Monsieur le président, dans ce cadre-là, j'aimerais quand même apporter une lueur d'espoir qui nous est venue récemment du gouvernement. Comme tout le monde le sait, il y a près de cinq ans, le gouvernement canadien a décidé de décentraliser certains ministères fédéraux et de les transférer dans d'autres régions du pays où la situation économique était plus difficile. On a annoncé au cours du mois d'octobre une de ces décentralisations, après Moncton, Matane, Bathurst au Nouveau-Brunswick et deux ou trois endroits dans l'Ouest canadien, on a décidé de décentraliser le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, la section de la cartographie, à Sherbrooke.

Inutile de dire que la population de l'Estrie et de Sherbrooke en particulier a accueilli cette décision du gouvernement avec beaucoup de joie parce que, monsieur le président, c'est là une section d'un ministère qui fait appel à des compétences assez avancées, assez poussées et, par conséquent, le fait d'avoir dans cette région du Québec, c'est-à-dire celle de Sherbrooke, deux universités, une anglophone et une francophone, d'avoir deux CEGEP et plusieurs maisons d'enseignements représentés, à mon avis, un endroit tout désigné pour cette décentralisation. Cette décentralisation permettra à plusieurs jeunes qui termineront leurs études dans nos institutions de pouvoir espérer obtenir des emplois selon leur compétence dans notre région même.

Je constate, monsieur le président, que dans la décision du gouvernement, on a appris qu'il y aurait 750 à 1,000 emplois qui seraient décentralisés. Cela veut dire que dans un premier temps, près de 1,000 fonctionnaires actuellement à Ottawa, dont environ 75 p. 100 sont anglophones et 25 p. 100 francophones, viendraient s'établir dans la région. Mais dans une décennie ou une douzaine d'années, la composition linguistique de cette décentralisation refléterait à peu près celle de la région qui est l'inverse de ce qu'elle sera au début, c'est-à-dire à 25 p. 100 environ anglophones, et à environ 75 p. 100 francophones.

Monsieur le président, aussi bien l'opposition que les membres du gouvernement et les gens dans plusieurs coins du pays ont souvent demandé au gouvernement de décentraliser plusieurs des ministères fédéraux pour les rapprocher un peu plus des gens et de ne pas centraliser toutes les opérations gouvernementales à Ottawa.

Nous savons que dans plusieurs pays à caractère fédéral dans le monde on a déjà procédé à des décentralisations de ce genre. C'est ainsi qu'aux États-Unis toute la cartographie ne nous vient pas de Washington, mais de Denver au Colorado, et plusieurs autres services fédéraux ou agences fédérales ne sont pas nécessairement centralisés dans la capitale fédérale.

Monsieur le président, dans ce contexte des jeunes de notre région qui terminent leurs cours dans nos deux universités, dans nos deux CEGEP et dans les autres maisons d'enseignement privées et publiques, ont eu par le passé à s'exiler, à partir dans les plus grands centres. Il est encourageant de voir que ce programme de décentralisation gouvernementale per-

mettra à un nombre plus grand de jeunes qualifiés de rester dans la région des Cantons de l'Est.

Un autre aspect a également été soulevé par plusieurs honorables députés aujourd'hui. C'est qu'il n'y a pas, à l'heure actuelle, à part certains programmes très fragmentaires et trop souvent temporaires, il n'y a pas de programmes spécifiquement aménagés pour les jeunes. Par conséquent, ce qui arrive trop souvent, c'est qu'ils travaillent pendant quelques mois et, par la suite, ils doivent sauter d'un projet Canada au travail, à Jeunesse-Canada au travail, à des projets PIL ou à Perspectives-Jeunesse, comme cela se fait depuis quelques années.

Bien sûr, elles sont très louables ces initiatives-là, mais à mon humble avis, monsieur le président, je crois que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux doivent de plus en plus se pencher sur le problème du chômage chez les jeunes de 18 à 30 ans, parce qu'à moins que nous ne trouvions des mesures non pas temporaires mais permanentes pour pallier ce problème-là, je crois que cela pourrait devenir dans notre société, comme ce l'est dans plusieurs sociétés européennes et surtout dans les pays en voie de développement, des causes de malaises profonds.

Monsieur le président, dans la motion de l'honorable député de Rimouski, au paragraphe a), on parle des secteurs de la chaussure et du textile qui n'ont pas suffisamment été protégés au cours des dernières années. Monsieur le président, je pense qu'il faut quand même dire que le gouvernement fédéral depuis 1970 est intervenu à au moins 22 reprises pour essayer de combler certaines lacunes ou régler certains problèmes qu'on rencontrait dans le problème du textile. Bien sûr, je trouve personnellement que ces interventions ont été un peu trop nombreuses et que dans certains cas si des mesures à plus long terme et plus réelles avaient été prises, il me semble qu'on n'aurait pas eu à intervenir aussi souvent. Mais je pense qu'il faut rendre à César ce qui est à César et reconnaître que certaines des interventions gouvernementales ont été bénéfiques aussi bien pour le secteur du textile que pour d'autres secteurs que l'on désigne très souvent comme des secteurs mous.

Il y a eu au cours de la dernière année, à titre d'exemple, les propositions qui ont été faites par l'honorable ministre des Finances alors qu'il était ministre de l'Industrie et du Commerce. Elles ont donné certains résultats. Encore aujourd'hui je m'entretenais avec certains chefs syndicaux dans le secteur du textile qui me disaient que tous les problèmes de cette industrie n'étaient pas réglés mais que les dispositions et les mesures prises l'an dernier par l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce avaient apporté des résultats positifs. Et le nouveau ministre annonçait, il y a à peine trois semaines, que les mesures qui avaient été prises à l'automne seraient appliquées pour une période plus longue de sorte qu'il y aura une plus grande protection pour le textile.

Cependant, monsieur le président, j'ai eu, à plusieurs reprises, à intervenir à la Chambre sur cette question du textile. Il y a au moins cinq ans j'ai eu le privilège de prononcer à la Chambre mon premier discours qui d'ailleurs a porté sur le textile, et certaines des propositions que j'avais énoncées à ce moment-là m'apparaissent aujourd'hui encore importantes à considérer.

Je proposais, à ce moment-là, que la Commission canadienne du textile et du vêtement devienne une commission